

## Adresse des membres de la société populaire de Senlis (Oise), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres de la société populaire de Senlis (Oise), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794).  
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 429;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18464\\_t1\\_0429\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18464_t1_0429_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

**Mention honorable, insertion au Bulletin (82).**

[*La société populaire de Saint-Mards à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (83)

Citoyens Représentants,

Les vertus mises tant de fois à l'ordre du jour sont dans ces instans l'ordre de tous les jours. Le peuple françois en silence n'en attendait pas moins de ses fiers représentants, et du chaos des passions qui ont agité la France doit naître le bonheur des françois, tel doit être et tel sera, on n'en peut douter, le résultat de vos immenses travaux.

La Convention, centre de l'unité, fut et sera, dans tous les sens, notre point de ralliement, des sentimens énergiques exprimés dans votre adresse à la quelle nous adhérons, en (*illisible*) l'ambitieux et l'intrigant ouvre un champ vaste et sûr aux mesures sûres et vraiment républicaines.

Restez à votre poste. Le génie tutélaire qui préside aux succès de nos armées, veille aux jours des fidèles représentants du peuple françois.

Nous soupirons après l'organisation complète de l'instruction publique.

Les membres composant la société populaire de St-Mards, et habitants de la dite commune, chef-lieu de canton du département de l'Aube.

L'an 3<sup>ème</sup> de la République une et indivisible, le trente vendémiaire.

*Suivent 27 signatures.*

**39**

**Les membres de la société populaire de Senlis [Oise] font passer à la Convention leur sentiment sur l'Adresse aux Français, et jurent de ne jamais s'écarter des principes qu'elle renferme.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (84).**

[*La société populaire et régénérée de Senlis aux Représentants du peuple, le 17 brumaire an III*] (85)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens Représentants,

Les vrais amis de la Liberté, le sont aussi de la justice; ils ne peuvent trop se repaître de ces immuables principes si énergiquement déve-

(82) P.-V., XLIX, 308.

(83) C 326, pl. 1423, p. 27.

(84) P.-V., XLIX, 308.

(85) C 326, pl. 1423, p. 28.

loppés dans votre adresse au peuple françois. Des lectures réitérées en ont été faites au sein de nos séances pour nous et nos concitoyens qui se plaisent à y assister.

Mais nos coeurs ne seroient pas satisfaits, s'ils ne vous témoignent leur reconnaissance du bienfait précieux de cette déclaration des vrais principes de tout gouvernement, digne des hommes.

Des exemples auroient pu déterminer plus tôt cette expression de nos sentimens : Pour être plus tardives, elle n'en est que plus sincère, plus librement offerte, et plus digne de nos Représentans.

Nous n'avons jamais reconnu d'autre autorité que la Convention : nous jurons de n'en jamais reconnoître d'autre et de ne pas souffrir qu'aucune autorité rivale s'élève à côté d'elle. Notre unique point de ralliement sera toujours dans la Convention et notre mot d'ordre sera justice, vertu, probité, républicanisme, union, fraternité, respect à la loi.

Restez fermes à votre poste; nos coeurs et nos bras sont à vous : Maintenez le Gouvernement Révolutionnaire jusqu'à la paix : Achevez d'exterminer les tyrans; consommez votre sublime ouvrage, en conduisant au port, le vaisseau de la république et en affermissant le bonheur des Français.

Vive la République! Vive la Représentation nationale!

A bas les traîtres, les intriguans, les dominateurs, les égoïstes, et tous les dilapidateurs.

*Suivent 31 signatures.*

**40**

**La société populaire de Talmay, département de la Côte-d'Or, proteste de son attachement à la Convention, jure que rien ne pourra l'en séparer.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (86).**

[*La société populaire de Talmay à la Convention nationale, le 10 brumaire an III*] (87)

Représentans du Peuple françois,

Les soussignés, réunis en société populaire à Talmay, ont lû à trois séances consécutives votre sublime adresse au peuple françois. Elle a été entendue avec le plus vif intérêt et toujours applaudie avec enthousiasme. Nous y avons vû les principes qui ont toujours été gravés dans nos coeurs et que nous n'avons cessés de professer! Puisse cet acte de votre sagesse qui proclame toutes les verus et qui allie l'humanité avec une justice sévère et nécessaire, concilier tous les esprits et ramener sin-

(86) P.-V., XLIX, 308.

(87) C 326, pl. 1423, p. 29.